
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR19.19PR**

concernant

**une demande de crédit-cadre sur 2 ans de CHF 526'500.- pour participer
au financement des études nécessaires à la mise en conformité du
Projet d'agglomération au nouveau cadre légal en matière
d'aménagement du territoire**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 15 août et 5 novembre 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Marceline MILLIOUD, Mireille SCHOLDER, excusée le 5 novembre, Jean-David CHAPUIS, Daniel COCHAND, Brian OOSTERHOFF, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Monsieur Jean-Daniel CARRARD, Syndic, de Monsieur Sébastien GENOUD, Responsable du bureau d'AggloY et de Monsieur Markus BÄRTSCHI, Chef du Service de l'urbanisme.

La commission ad-hoc les remercie pour leur présentation très complète fournie, les documents complémentaires ainsi que les réponses aux très nombreuses questions posées par les commissaires.

La politique fédérale des agglomérations initiée dans les années 90 par la Confédération avec comme objectif la coordination du développement des espaces urbains via des contributions fédérales aux infrastructures de transport, a mené à la création d'AggloY, structure intercommunale composée de 8 communes (Yverdon-les-Bains, Grandson, Valeyres-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Chamblon, Treycovagnes, Pomy, Cheseaux-Noréaz), d'acteurs politiques et techniques et de représentants du Canton de Vaud, qui élaborent la planification globale et accompagne la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du projet d'agglomération.

Le crédit cadre de CHF 526'500.- doit permettre de financer la mise en conformité du projet d'agglomération au nouveau cadre légal cantonal ainsi que la poursuite des nouvelles études thématiques qui en découlent. Ce montant sera réparti entre les communes membres d'AggloY, la part d'Yverdon s'élevant à CHF 300'000.-. Il s'agit donc du prolongement d'un processus commencé par les communes en 2005, aujourd'hui bien rodé, mais auquel il manquait un cadre légal cantonal, ce qui est désormais chose faite avec l'adoption de la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), qui intègre dans le droit vaudois les Plans d'agglomération en les assimilant à des Plans directeurs intercommunaux (PDI) avec une procédure d'approbation adaptée. Les PDI doivent servir de base pour solliciter les participations fédérales et cantonales dans le cadre de la réalisation des infrastructures de transports (fonds FORTA et FAIF), le nouveau crédit d'étude intercommunal permettra l'établissement du PDI d'agglomération et du PDI sectoriel

SGZA, ainsi que la conduite de leur procédure d'approbation respective. Un des objectifs majeurs du plan étant d'avoir un outil simple et compréhensible par le plus grand nombre.

Question des commissaires :

Les commissaires étaient très inspirés durant cette séance et ont posé une grande variété de questions sur AggloY auxquels la délégation a apporté des réponses assez détaillées et même si toutes ne sont pas directement pertinentes pour ce préavis, il semblait important d'en retranscrire ici un échantillon qui permettra au plus grand nombre de bénéficier de compléments d'information sur AggloY.

A des questions sur le sujet de l'intégration des études de boussole 21, ainsi que sur l'impact du vote par le Conseil communal de l'urgence climatique sur les réflexions de l'AggloY, il a été apporté les informations qui suivent : Les services ont été sollicités afin de lister leurs actions sur les sujets climatiques et il commence à y avoir des réflexions sur la question des énergies dans le cadre d'AggloY, notamment autour de la question des véhicules électriques. A l'avenir des réflexions de ce type pourraient être intégrées au PDCom, avec par exemple des notions telles que la perméabilité des sols, la nature en Ville, les zones vertes et les zones chaudes ainsi que des indices de verdure.

A la question sur la raison de l'absence d'Yvonand dans l'AggloY, on a appris que si Yvonand en était absent, c'est parce qu'historiquement ils n'y ont pas vu d'intérêt, mais la porte ne serait pas fermée du côté d'AggloY. Ce qui du point de vue d'un commissaire semblerait un rapprochement souhaitable, puisque ça permettrait de porter l'idée d'une jonction autoroutière du côté d'Yvonand, ce qui soulagerait tant le trafic sur la Grève, qu'en Ville d'Yverdon et dans de nombreux villages dont Pomy. Les sollicitations pour des mesures FORTA devant se faire cadre d'un PDI, un tel projet pourrait ensuite faire l'objet d'une étude dans le cadre d'un projet AggloY, pour ensuite être intégré dans le plan et soumis aux discussions Canton-Confédération.

Un commissaire qui suit depuis des années le processus AggloY s'est inquiété du fait que le Conseil communal soit trop loin de ce qui se passe dans les sphères d'AggloY. La feuille de route d'AggloY ne lui semble pas en adéquation avec le site Internet d'AggloY. La relation entre URBAT et le bureau d'AggloY a été problématique et le lien entre les projets de la Ville et le travail du bureau AggloY ne lui paraît pas satisfaisant. La feuille de route (élément de suivi propre au bureau d'AggloY) devrait, à son avis, être accompagnée également de la situation des cofinancements et des subsides effectivement versés. Derrière ses remarques, il y a plusieurs mesures d'AggloY qui lui posent problèmes, telle la 9 concernant le passage St-Roch, l'absence de mesure AggloY concernant le passage Invictus-Clendy-Dessous, les 31 et 32 en lien avec l'APA (route de contournement) avec les problèmes de non co-financement de ces deux mesures, la non-intégration de l'APA dans les projets actuels validés par la Confédération. Ce commissaire constate que le bureau AggloY a jusqu'ici présenté uniquement des mesures de transports et que, dans un proche avenir, son travail va porter sur d'autres enjeux liés à la mise en conformité aux nouvelles exigences légales. Or peu de mesures ont jusqu'ici été réalisées et ce commissaire s'inquiète des pertes possibles de subventionnement, ceci d'autant plus que le responsable du bureau AggloY a démissionné et que le nouveau responsable de l'Urbanisme n'a pas encore été trouvé et nommé et que cela pose le problème du suivi.

Enjeux :

Les membres de la commission ont par ailleurs été sensibles à l'interdépendance entre les démarches AggloY et la mise en place par le Canton de son côté de son plan directeur afin que les projets d'agglomération ne soient pas ralentis par le Canton. Le Plan directeur intercommunal (PDI) appelé à être établi sur le périmètre d'AggloY, en coordination avec le

Plan directeur cantonal, marquera également la base du projet d'agglomération de 5ème génération qui pourrait être déposé auprès de la Confédération en 2025.

Ces échéances nécessitent de mettre en route de nouvelles études dès 2020 pour être prêts.

Vœux

Dans l'objectif d'encourager un développement cohérent et durable de la Ville et de l'agglomération, la commission souhaite appuyer ce préavis des vœux suivants :

- La prise en considération des enjeux climatique et énergétique
- Une feuille de route tenue régulièrement à jour sur le site de l'AggloY afin que l'avancement des projets puisse être suivi de manière précise.
- Un maintien des discussions avec les communes voisines non-membres de l'AggloY, mais avec lesquelles une intégration pourrait sembler plus pertinente aujourd'hui qu'elle ne l'a été à l'époque
- Une augmentation du taux de réalisation des projets, une tenue des échéances du calendrier prévisionnel et une stabilité de la ligne directrice d'AggloY.
- Que la réorganisation d'URBAT se fasse avec succès afin que le service retrouve la stabilité nécessaire à l'accomplissement de ces projets

Conclusion

L'élaboration d'un Plan directeur intercommunal d'agglomération est une étape cruciale dans la construction d'une vision consolidée du développement du territoire, compte tenu de ce qui a déjà été réalisé et des nouvelles dispositions légales entrées en vigueur.

La commission espère que le Canton avancera de son côté sur son Plan directeur et que les services du Canton deviendront des partenaires qui accompagnent les communes et répondent de manière plus réactive ou tout du moins dans les délais.

La commission vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4, ainsi que l'ensemble du préavis.

Yverdon-les-Bains, le 25 novembre 2019

Ruben RAMCHURN

